

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121129-2012 B441-DE
Date de télétransmission : 05/12/2012
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B441

OBJET : Tourisme - Stratégie de développement touristique - Approbation de la convention d'objectifs avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(e)s :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Jean-David CLOT

Thématique : Développement Economique et Emploi – Tourisme

Objet : Stratégie de développement touristique - Approbation de la convention d'objectifs avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de renouveler la convention d'objectifs triennale avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence dans l'optique du développement d'une stratégie touristique structurante sur le territoire du Pays d'Aix et afin d'intensifier les actions de dimension communautaire.

Exposé des motifs :

Le tourisme, important générateur d'emplois et de richesses est une économie transversale du point de vue territorial. C'est donc à travers sa compétence première en matière de développement économique que la CPA accompagne l'activité touristique sur son territoire.

Ainsi, une première convention d'objectifs triennale a été conclue fin 2009 avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence afin de mener à bien une politique dynamique, en synergie avec les communes, en vue de définir un Schéma de Développement Touristique et d'intensifier des actions possédant une réelle dimension communautaire.

Dès février 2010, un comité de pilotage transversal s'est constitué, composé, pour la CPA, de son Président ou son représentant et des quatre Vice Présidents au Développement Economique, à la promotion des activités touristiques, à la Culture et à l'Agriculture et pour la ville d'Aix en Provence, du Maire d'Aix en Provence ou son représentant et du Président de l'Office de Tourisme d'Aix en Provence ou son représentant.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler la convention triennale en prenant appui sur la feuille de route définie par le Schéma de Développement Touristique dont les axes de développement ont été validés lors du conseil communautaire du 30 juin 2011.

Ce dernier a défini trois axes de développement, autour de quatre filières d'excellence que sont la culture, l'agritourisme, les activités de pleine nature et l'innovation technologique.

Ainsi, l'accent sera mis sur :

- **L'amélioration de l'image et de la lisibilité du Pays d'Aix** (promotion en France et à l'international sur le territoire Aix – Pays d'Aix, communication globale et mise en avant de toutes les communes, qualification d'une offre professionnelle sur le territoire, animation numérique et promotion des produits du terroir par le comptoir du Pays d'Aix)
- **Le maillage du territoire par la mise en place et l'animation d'une organisation touristique** (accompagnement des OTSI, référentiel qualité pour le Pays d'Aix, organisation d'événementiels fédérateurs, coordination d'actions sur le territoire, création d'un observatoire touristique accessible à tous)
- **La structuration de l'offre** (centrale de réservation du Pays d'Aix, développement d'itinéraires, de circuits pédestres et cyclables, commercialisation de circuits touristiques et création d'un PASS Tourisme sur le Pays d'Aix).

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération n°2009_B473 du Bureau Communautaire du 27 novembre 2009 mettant en place une convention d'objectifs avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence ;

VU la délibération n°2011_A097 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011 validant les axes de développement touristique pour le Pays d'Aix ;

VU la convention d'objectifs avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence ci-jointe ;
VU l'avis de la Commission des Interventions Economiques en date du 15 novembre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'objectifs triennale avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence ci-jointe ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DOCUMENT DE TRAVAIL

CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE TOURISTIQUE SUR LE PAYS D'AIX

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix,
domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE,
représentée par son Président Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée par la
délibération n°2009-142 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009
d'une part,

ET

L'EPIC dénommé Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence,
sis les allées provençales, 300 avenue Giuseppe Verdi, représenté par son Président
délégué dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 5
octobre 2009 ; désigné sous le terme « L'Office Municipal de Tourisme d'Aix »
d'autre part,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1611-4 du CGCT relatif à l'utilisation des subventions versées par une collectivité ;
- VU la délibération n° 2009-B473 du Bureau Communautaire en date du 27 novembre 2009 portant sur la mise en place d'une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence ;
- VU la précédente convention d'objectifs relative aux années 2010 à 2012 signée le 18 février 2010 ;
- VU la délibération n°2011_A097 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2011 portant sur la validation des axes du schéma de développement touristique pour le Pays d'Aix.

Considérant la place acquise aujourd'hui par l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence (OMT Aix) rayonnant sur le territoire du Pays d'Aix ;

Considérant les actions et résultats produits par l' OMT Aix depuis 2010 et le respect global des objectifs proposés dans la précédente convention ;

PREAMBULE

Le tourisme, véritable générateur d'emplois et de richesses, est une économie transversale sur un territoire ou Pays touristique. Il représente une économie importante de 650 millions d'euros par an et un potentiel de près de 7 000 emplois non délocalisables, selon l'étude menée par JP Lavaill Conseils en février 2011 (chiffres obtenus par le croisement du Chiffre d'affaires des entreprises avec une analyse régionale de la consommation touristique). C'est donc à travers sa compétence première en matière de développement économique que la Communauté du Pays d'Aix (CPA) souhaite développer l'économie du tourisme sur son territoire.

L'animation touristique sur le territoire du Pays d'Aix est réalisée par les OTSI et les bureaux municipaux du tourisme des 34 Communes qui en ont la charge.

L'objectif est de préserver une compétence tourisme communale tout en apportant à chaque commune du Pays d'Aix un support qualitatif et transversal, une valorisation de leurs différents atouts, une recherche de complémentarité et de coordination des activités touristiques sur la CPA.

Il est donc clairement affirmé que les structures existantes composées d'Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiatives et Bureaux Municipaux qui possèdent un rôle sans égal en matière d'organisation et de promotion touristique ne doivent pas être modifiées.

Pour autant, en 2008, une étude lancée par la CPA mettait en exergue un besoin d'organisation touristique du Pays d'Aix afin de proposer une professionnalisation du tourisme primordiale pour valoriser le territoire et avoir des retombées économiques positives.

En 2010, un Schéma de Développement Touristique (SDT) était lancé afin de définir des axes de développement stratégiques sur le territoire et les actions à mettre en œuvre pour les cinq années de 2011 à 2015.

Trois axes de développement, autour de quatre filières d'excellence que sont la culture, l'agritourisme, les activités de pleine nature et l'innovation technologique, ont été effectivement validés lors du conseil communautaire du 30 juin 2011 à savoir :

- L'amélioration de l'image et de la lisibilité du Pays d'Aix,
- Le maillage du territoire par la mise en place et l'animation d'une organisation touristique,
- L'aménagement du territoire par un développement éthique et partagé du tourisme en structurant l'offre et en améliorant la mobilité.

C'est cette volonté de structurer une politique de développement touristique au service du territoire et de déployer des outils de développement et d'assistance aux OTSI du Pays d'Aix qui conduit les signataires, par le biais de cette convention, à travailler en commun, en adéquation avec les axes du Schéma de Développement Touristique (SDT).

Il est aujourd'hui nécessaire de transcender la notion des limites communales pour intégrer l'image d'un véritable Pays touristique et s'inscrire dans une logique de développement transversal et mutualisé.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – RECONNAISSANCE DES MISSIONS DES OTSI DU PAYS D'AIX

Chaque Office de Tourisme, Bureau Municipal ou Syndicat d'Initiative est pourvu de missions principales sur son territoire :

- L'accueil et l'information des touristes présents sur la Commune ;
- La promotion de la Commune
- La valorisation de produits locaux
- Le développement d'activités et autres initiatives qui concourent à l'animation locale.

Certains possèdent aussi la possibilité de commercialiser des produits touristiques.

La disparité des structures sur le territoire ne permet pas d'obtenir une uniformité en la matière. Les heures et jours d'ouverture, les moyens techniques, humains ou financiers sont différents.

Tout en préservant leurs particularités, ces organismes doivent pouvoir tendre à une plus grande homogénéité sur les missions essentielles afin de garantir un niveau de qualité commune et une plus grande cohérence à l'échelle du territoire.

Les OTSI d'un bassin de vie pourront se rapprocher ou se regrouper autour de l'un d'entre eux afin qu'il soit à même de jouer un rôle d'animation, de soutien et de coordination sur le territoire concerné. Ce dernier pourra alors s'appuyer sur les compétences de l'OMT d'Aix pour des missions définies dans l'article 2 de cette convention. C'est actuellement le cas de l'OT de Pertuis pour le bassin Val de Durance, l'OT de Fuveau pour la Haute Vallée de l'Arc et l'OT de la Roque d'Anthéron, chef de projet en matière de développement d'activités de pleine nature pour la Chaîne des Côtes et Trévaresse.

ARTICLE 2 – MISSIONS SPECIFIQUES COMMUNAUTAIRES DE L’OFFICE DE TOURISME D’AIX EN PROVENCE

Afin de répondre au mieux à la demande d’une clientèle intéressée par des visites et balades dans les environs d’Aix-en-Provence, l’Office de Tourisme d’Aix a étendu son action vers l’ensemble du Pays d’Aix. La politique de communication et de promotion de l’Office est ainsi clairement orientée vers le patrimoine naturel et culturel du territoire, favorisant ainsi l’émergence d’une destination touristique identifiable sous le nom de Pays d’Aix.

L’Office de Tourisme d’Aix mène au quotidien, en synergie avec les Communes du Pays d’Aix et en adéquation avec les axes de développement du SDT, certaines actions possédant une réelle dimension communautaire :

1. Amélioration de l’image et de la lisibilité du territoire touristique par :

- Une politique de promotion sur les marchés français et étrangers, notamment à travers sa participation à des salons professionnels et grand public avec la mission de représenter Aix et le Pays d’Aix ;
- Une qualification de l’offre professionnelle au sein d’un « manuel des ventes » d’Aix – Pays d’Aix (catalogue des offres du territoire destiné aux organisateurs de séjours) ;
- Une politique de communication globale, prémices à une marque de territoire, permettant de valoriser un territoire touristique dans son intégralité (identité visuelle commune, charte graphique partagée, édition de documentations pour Aix et le Pays d’Aix) ;
- Mise en avant de l’information touristique des communes du Pays d’Aix sur des écrans tactiles dédiés avec géolocalisation des sites, création de carnet de route et d’itinéraires personnalisables, promotion des animations en événements ;
- Une animation numérique auprès des réseaux sociaux, le développement d’applications pour Smartphone permettant aux OTSI du territoire une meilleure visibilité et un meilleur référencement ;
- Un « comptoir du Pays d’Aix » à l’accueil du nouvel Office de Tourisme d’Aix pour une mise en exergue des différentes productions du terroir et de l’artisanat local : présentation des producteurs locaux (santonniers, apiculteurs, vignerons...), présentations et informations détaillées des productions locales (vins, calissons, huiles d’olives...) possibilité de réservation de visites sur site depuis les écrans du comptoir, cartographie et géolocalisation des producteurs... ;
- La gestion d’un espace moderne au sein du nouvel OMT, adapté à la présentation du tourisme en Pays d’Aix. L’OMT devient la vitrine d’un savoir faire des professionnels du Pays d’Aix.

- La consolidation des filières d'excellence par la validation de labels et chartes de qualité
- Toute politique/action permettant de valoriser les richesses du territoire faisant d'Aix – Pays d'Aix une destination touristique.

2. Mise en place et animation d'une organisation touristique par :

- Un accompagnement technique des OTSI « pilotes » (par exemple Pertuis, Fuveau, la Roque d'Anthéron) en matière de construction d'une offre, valorisation d'une filière ou d'un bassin de vie ;
- L'élaboration d'un référentiel qualité qui s'appuie sur le plan Qualité Tourisme national (démarche qualité collective, formations, éductours) et l'accompagnement technique des OTSI souhaitant obtenir une classification (l'OT d'Aix en Provence, classé 4 étoiles, a été le premier OT en France à être certifié pour la qualité de son service d'accueil : Norme française NFX 50-730) ;
- La mise en place de moyens logistiques et organisationnels afin de gérer l'information touristique des communes du Pays d'Aix ;
- L'organisation d'événementiels permettant la mobilisation des partenaires (workshop pour fédérer et mettre en réseau les professionnels du tourisme ; « Art et Terroir » pour mettre en valeur la pluralité de l'offre estivale) ;
- La coordination des OTSI du territoire afin de développer une synergie pour une mise en valeur des atouts des communes et éventuellement la définition d'axes de complémentarité ;
- La création d'un observatoire du tourisme sur le territoire de la CPA pour une veille économique et statistique accessible à tous.

3. Structuration de l'offre par :

- Le développement d'une centrale de réservation accessible aux hébergements marchands labellisés du Pays d'Aix ;
- Le développement de circuits pédestres, cyclistes et tout mode de découverte du territoire par de la mobilité douce ;
- La création d'itinéraires, routes thématiques qui mettent en valeur l'intérêt touristique des communes du territoire (patrimoine, produits et artisanat locaux, richesses naturelles et industrielles ...) et créent un maillage inter-sites ;
- La commercialisation des produits et circuits touristiques, favorisant ainsi directement le développement économique du territoire ;
- La création et la commercialisation d'un « PASS » permettant d'obtenir des réductions substantielles sur des visites de sites touristiques combinés sur tout le territoire et favorisant les transports en commun.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme sera également chargé de mettre en œuvre les actions ultérieurement définies par le Comité de Pilotage en fonction des directives et des moyens ad hoc mis à sa disposition.

ARTICLE 3 – ACCOMPAGNEMENT PAR LA CPA

La Communauté du Pays d'Aix accompagnera cette démarche d'amélioration et de structuration de l'offre touristique de son territoire et sera associée comme partenaire à l'ensemble des actions qui touchent le territoire communautaire, notamment aux réunions et manifestations susceptibles d'être organisées dans le cadre de la valorisation du Pays d'Aix.

ARTICLE 4 – COPILOTAGE, SUIVI ET CONTRÔLE

Le Comité de Pilotage, constitué le 9 février 2010, est composé du Président de la CPA ou son représentant, du Vice Président au Développement Economique, du Vice Président à la promotion des activités touristiques de la CPA, du Vice Président à la Culture, du Vice Président à l'agriculture, du Maire d'Aix en Provence ou son représentant, du Président de l'Office de Tourisme d'Aix en Provence ou son représentant.

Pourront s'y ajouter quatre Présidents d'OTSI, représentant chacun un des quatre autres bassins de vie de la CPA, ou leurs représentants, en tant que personnalités qualifiées si le Comité de Pilotage le juge opportun.

Le Comité de Pilotage se réunira deux fois par an minimum afin de débattre sur les actions à mener et de valider leur lancement. Assisteront de plein droit le Directeur de l'Office de Tourisme d'Aix en Provence et le Directeur Général Adjoint du Développement Economique de la CPA ou son représentant ainsi que toute personne que le Comité de Pilotage trouvera utile de s'adjoindre.

L'Office de Tourisme d'Aix en Provence devra informer le Comité de Pilotage en cas de retard pris et d'une manière générale de toute difficulté dans l'exécution de la présente convention.

L'Office de Tourisme s'engage également à produire, auprès du Comité de Pilotage, tout document faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée (plaquettes diffusées, circuits commercialisés, actions spécifiques Pays d'Aix ...) ainsi que les avancées en matière d'animation et de coordination du réseau des OTSI.

ARTICLE 5 – FINANCEMENT

La CPA accordera chaque année une subvention à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence nécessaire à l'accomplissement des missions qui lui seront confiées.

Le montant de cette subvention sera fixé annuellement par délibération du Conseil Communautaire en fonction des orientations définies par le Comité de Pilotage.

L'OMT effectuera chaque début d'année une demande chiffrée du montant de l'aide requise pour mener à bien les missions définies.

ARTICLE 6 – DUREE

La présente convention est établie pour trois ans. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une des parties avec un préavis de six mois.

ARTICLE 7 - SIGNATURES

La présente convention comprenant 7 articles est établie en trois exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

Conformément à la délibération
n° XXX du 29 novembre 2012

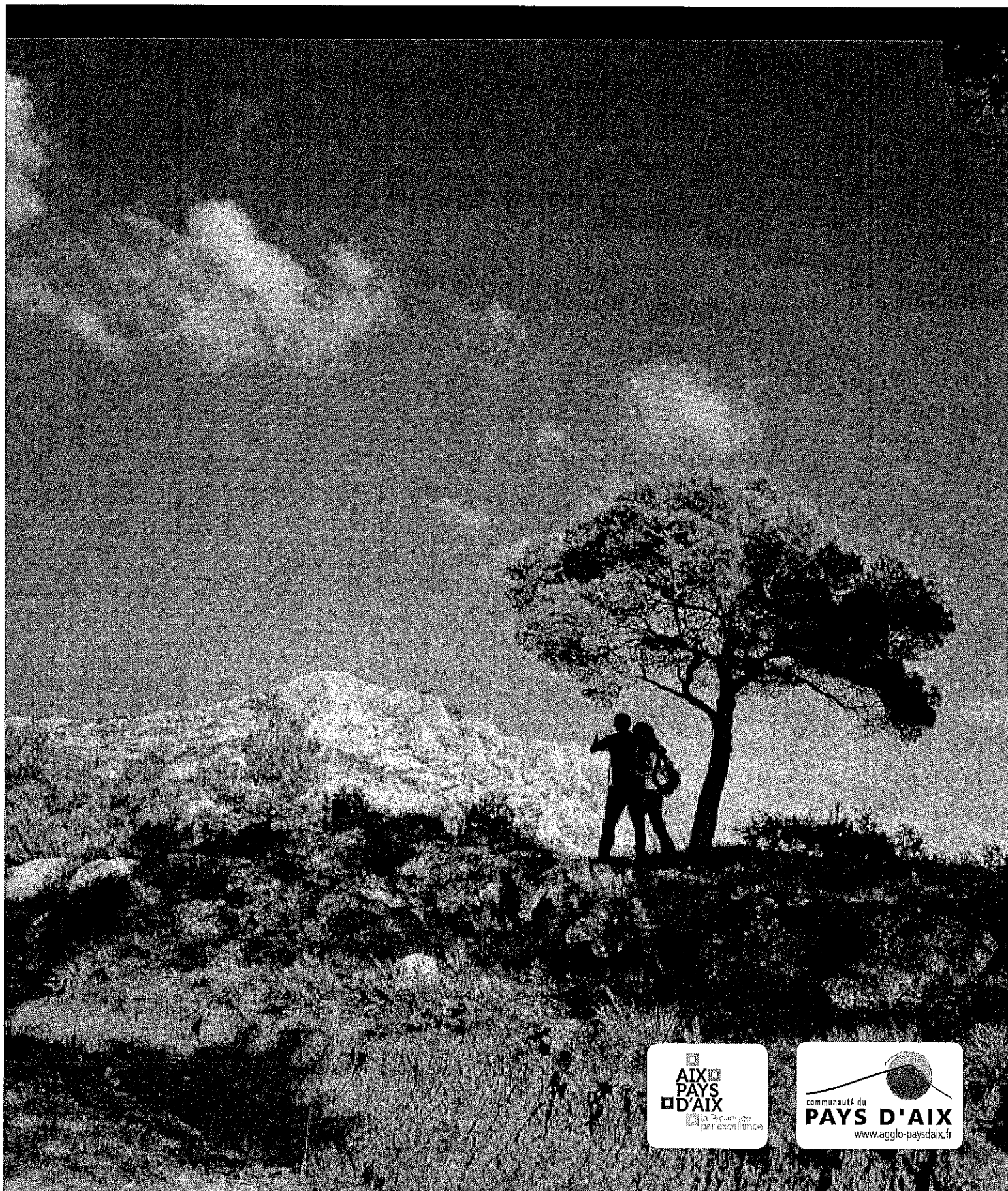
Le Président de la Communauté du Pays d'Aix

Le Président délégué de l'Office de
Tourisme d'Aix en Provence

Victor TONIN

Maryse JOISSAINS-MASINI

BILAN D'ACTIVITÉ TOURISME 2010 - 2012



SOMMAIRE

MISSION ECONOMIE DU TOURISME.....	p.3
MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION TOURISTIQUE	p.4
LES ACTIONS.....	p.6
1. Stratégie et organisation.....	p.6
2. Communication globale	p.7
3. Développement des filières	p.8
- agritourisme	p.8
- culture	p.8
- activités de pleine nature	p.9
- tourisms d'entreprises.....	p.9
4. Soutien aux projets valorisant plusieurs filières et ou plusieurs communes	p.10



MISSION ECONOMIE DU TOURISME

La Mission Economie du Tourisme de la CPA a été créée en 2009 dans le but de fédérer les différents acteurs du territoire afin de dynamiser et structurer une économie importante mais en proie à une évolution rapide et compétitive du secteur touristique.

La Mission s'intègre dans la Direction des Interventions Economiques dirigée par Elisabeth MOTTE au sein de la Direction Générale Adjointe des Interventions Economiques, Insertion, Emploi, Formation dirigée par Michel MOBAILLY.

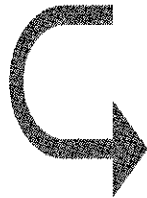
Depuis 2010, un Comité de Pilotage réuni **4 élus référents** de la CPA :

- Roger PELLENC, Vice Président délégué aux Interventions économiques
- Jean David CIOT, Vice Président délégué à l'Economie du tourisme
- Christian BURLE, Vice Président délégué à l'Agriculture
- Jean BONFILLON, Vice Président délégué à la Culture

et le **Président délégué de l'OMT** d'Aix en Provence : Victor TONIN

Stagiaires :

2010 = 1
2011 = 2
2012 = 4

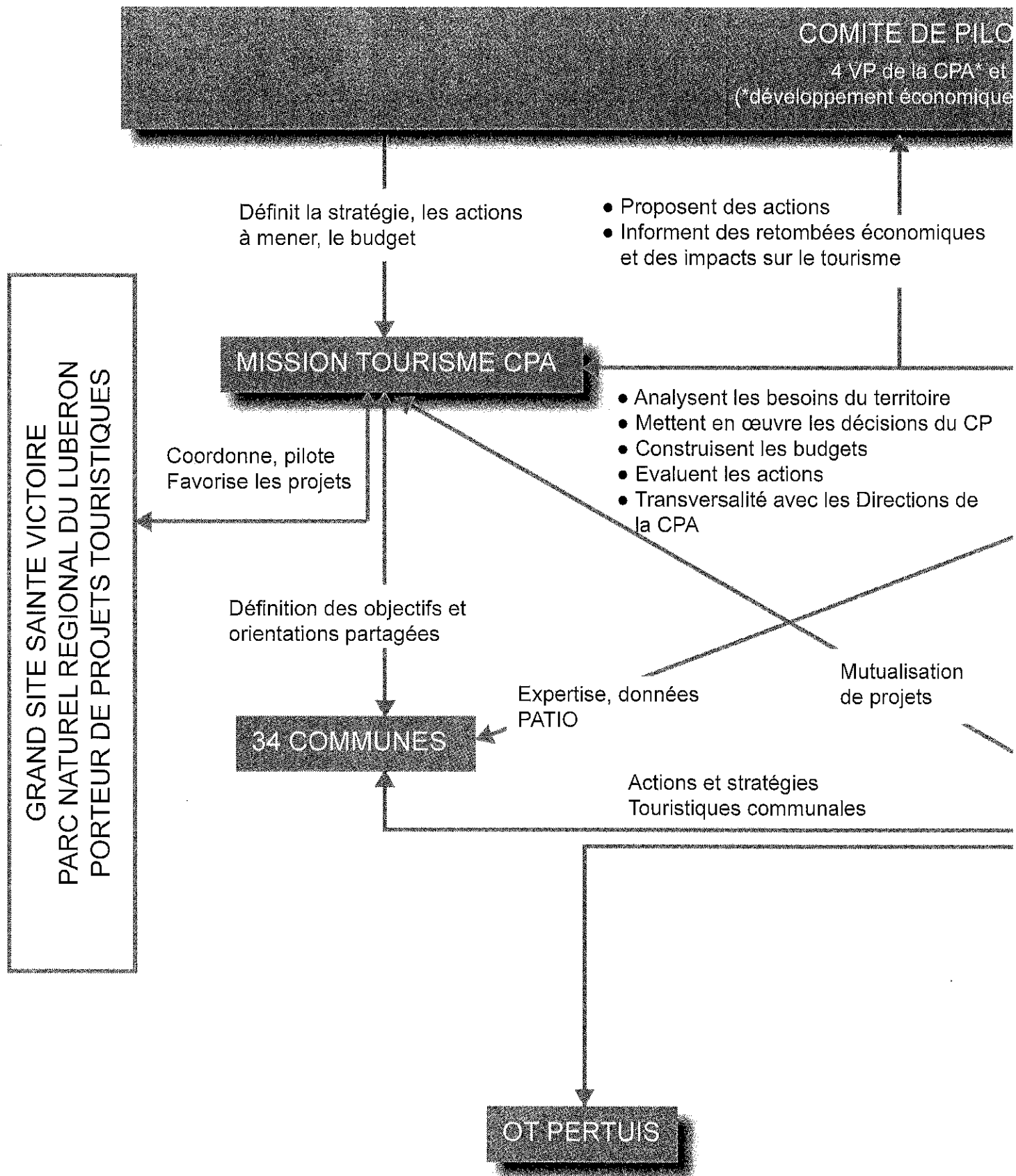


Responsable de Mission
Magali VERRET

Assistante
Sylvie COLLONGE

- Elle construit une feuille de route à travers un Schéma de Développement touristique et s'appuie sur la performance technique de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence et notamment de son service Pays d'Aix ;
- Elle entretient le dialogue et l'écoute des besoins auprès des différentes communes du Pays d'Aix afin de s'accorder sur des objectifs et des orientations partagés ;
- Elle coordonne, pilote ou favorise l'émergence de projets de développement touristique ;
- Elle travaille la coordination entre les différents acteurs du tourisme ainsi que les différentes directions de la CPA (culture, sports, transports, agriculture, communication ...)

MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION TOURISTIQUE



ETAGE TOURISME

1 Président de l'OMT AIX
(tourisme, culture, agriculture)

Définit la stratégie, les actions
à mener, le budget

OMT AIX - MISSION PAYS D'AIX

Professionnalisation, mise à
disposition de son expertise

19 OTSI

Avec le support technique de l'OMT Aix :
Mettent en œuvre des actions structurantes pour
un bassin de vie et/ou une filière touristique

OT FUVEAU

OT LA ROQUE

INSTITUTIONNELS (CRT, CDT, CMA, CCIMP, CA,...)
PARTENAIRES DU TOURISME
(syndicats professionnels,...)

Projets partagés, création de partenariats,
développement de l'offre touristique



LES ACTIONS

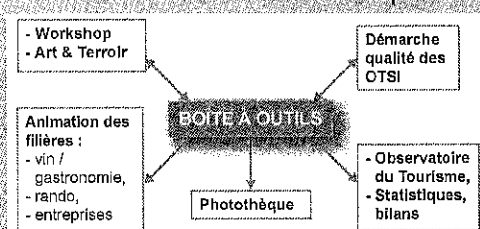
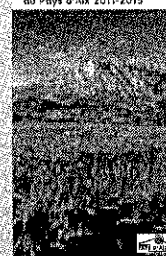
1. Stratégie et organisation

■ Actions réalisées

- 1 Mise en place d'un réseau et d'une organisation touristique sur le territoire de la CPA (voir schéma p.4)

Une organisation basée sur le partenariat, la co-construction d'offres touristiques

Schéma de
Développement Touristique
du Pays d'Aix 2011-2015



- 2 Définition d'un Schéma de Développement Touristique

- 3 Elaboration d'un référentiel qualité pour les OTSI du territoire

- 4 Extranet professionnel pour les OTSI et les professionnels du tourisme

- 5 Organisation d'un workshop chaque année depuis 2011 dédié aux professionnels du tourisme



■ En cours

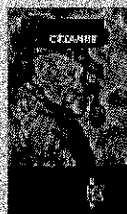
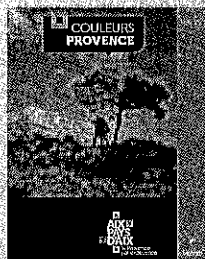
- Développement d'éducteurs adressés aux professionnels :
Pertuis et La Roque d'Anthéron. **Octobre, novembre 2012**
- Mise en place d'un observatoire Aix - Pays d'Aix. **Novembre 2012**
- Création d'un PASS Transport touristique. **Mars 2013**
- Mise en place d'un OT « chef de file » sur le Sud du Pays d'Aix **Janvier 2013**

■ Horizon 2015

- Développement du PASS Transport touristique (plus de lieux touristiques dans les offres PASS)
- Poursuite des éducteurs adressés aux professionnels : Selon les propositions des OTSI – Objectif : quatre éducteurs par an

2. Communication globale

■ Actions réalisées



- ❶ Refonte de tous les outils de communication dédiés à la valorisation du Pays d'Aix (documentations papier, Web, bornes)

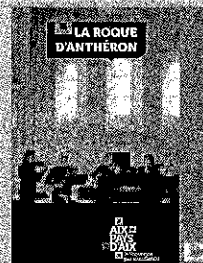


- ❷ Alimentation base de données PATIO
Création d'un réseau qui concerne toutes les communes du Pays d'Aix, même celles ne possédant pas d'OTSI.

- ❸ Inventaire des sites touristiques de toutes les communes et géolocalisation



- ❹ Mise en place d'écrans tactiles au sein de l'OMT afin de permettre aux visiteurs de découvrir le Pays d'Aix dans son intégralité
- ❺ Définition d'un logo commun et d'une typographie ;
Mise à disposition d'une première de couverture pour Pertuis et La Roque selon la charte graphique de l'OMT



■ En cours

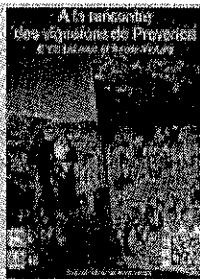
- | | |
|--|-----------------|
| • Film de promotion de la destination Aix-Pays d'Aix. | Novembre 2012 |
| • De villages en villages (plan guide). | Novembre 2012 |
| • Itinéraires patrimoines sacrés (plan guide). | Fin 2012 |
| • Photothèque Aix-Pays d'Aix | Janvier 2013 |
| • Réalisation d'une première de couverture par l'OMT pour toutes les communes qui le souhaitent. | Janvier 2013 |
| • Déploiement des écrans tactiles auprès de tous les OTSI du territoire. | Février 2013 |
| • Les marches de la FFSP. | Février 2013 |
| • Edition « Tourisme en Pays d'Aix ». | Mars 2013 |
| • Le label Vignobles et Découvertes. | Mars-avril 2013 |
| • Saveurs et senteurs. | Avril 2013 |
| • Itinéraires autour de l'eau. | Mai 2013 |
| • Tourisme d'entreprises. Visites de sites économiques. | Septembre 2013 |

■ Horizon 2015

- Vers une charte graphique commune pour le tourisme Aix-Pays d'Aix (jusqu'à la définition d'une stratégie marketing de marque de territoire).
- Seront ensuite prévus 4 pockets par an venant alimenter la collection commencée en 2012.

3. Développement des filières

○ Agritourisme



■ Actions réalisées

- ❶ Visiocarte (2010)
- ❷ Route des vins et chemins vigneron (Puylobier 2009, Rognes 2010 et Trets 2012)



- ❸ Dossier pour le label national « Vignoble et Découverte »

- ❹ Candidature au prix National de l'oenotourisme



■ En cours

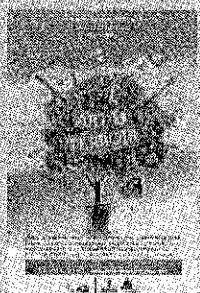
- Le label Vignoble et Découverte – Lancement et pocket.
- Travail de partenariat dans le cadre du label V&D pour une alliance viticulteur/restaurateur.

Mars - avril 2013

■ Horizon 2015

- Organisation de deux manifestations dédiées au Label « Vignoble et Découverte » chaque année (Aix – Pertuis)

○ Culture



■ Actions réalisées

- ❶ Présentation de la saison culturelle estivale sur le territoire à travers un événement dédié : ART & TERROIR



■ En cours

- Itinéraires du patrimoine sacré (inventaire, photos des sites, textes historiques appropriés) sur support papier et web.
- Panneaux de présentation d'une dizaine de sites patrimoine sacré.
- Projet photos par les habitants, ambassadeurs du tourisme, et expositions dans les communes.

Novembre 2012

2013

2013

■ Horizon 2015

- Panneaux de présentation d'une quarantaine de sites patrimoine sacré

○ Activités de pleine nature

■ Actions réalisées



- ❶ Développement des circuits pédestres, mise en réseau FFSP et accueil du 25^{ème} congrès de la FFSP
- ❷ Soutien financier au Grand Site (accueil et développement des filières activités de pleine nature et agritourisme)
- ❸ Développement du cyclotourisme (soutien au PNRL pour une boucle vélo sud Luberon passant par Pertuis, développement de partenariats en vue de futures boucles cyclotouristiques, étude de la demande)



■ En cours

- Développement de nouvelles boucles pédestres (Aix, sur les pas de Cézanne ; en projet : Vitrolles, Le Puy Sainte Réparate et Mimet).
- Création de la fédération départementale de la FFSP.

Mars 2013

1^{er} trimestre 2013

■ Horizon 2015

- Développement de nouvelles boucles pédestres pour la préparation des Olympiades FFSP (2017)
- Développement d'itinéraires cyclables sur le Pays d'Aix

○ Tourisme d'entreprises

■ Actions réalisées

- ❶ Lancement d'une étude sur les attentes des touristes et/ou habitants.
- ❷ Inventaire du potentiel d'entreprises à visiter sur le territoire

■ En cours

- Rapport sur les atouts d'une ARENA à vocation économique.
- Développement de circuits de découvertes économiques.

Juin 2013

2013

4. Soutien aux projets valorisant plusieurs filières et ou plusieurs communes

Soutien à tout projet associatif ou municipal visant à développer l'attractivité touristique du territoire, notamment ceux s'inscrivant dans le cadre du schéma de développement touristique.

■ Actions réalisées

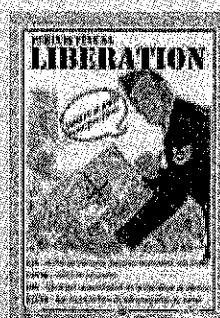
Soutien aux initiatives associatives



Salon de la Nature et du terroir



L'Art en Vigne

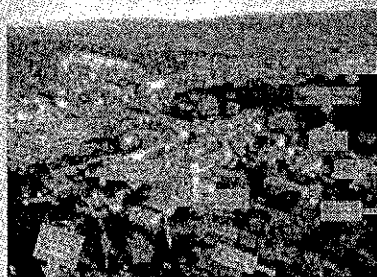


Ete 44



Pays d'Aigues à vélo
Parc Naturel régional du Luberon

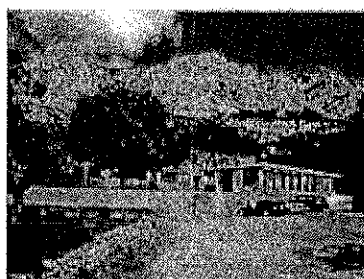
Soutien aux Communes



Meyrargues – Réalisation d'un sentier de découverte (2011)

■ En cours

L'institution travaille à la possibilité de soutenir les communes désireuses d'améliorer leur accueil touristique, telle que Puyloubier qui a récemment sollicité la CPA pour une aide à la réhabilitation de l'hôtel-restaurant municipal Le Relais Saint Ser.



Puyloubier – Réhabilitation du relais de Saint Ser





Mission tourisme
04 42 91 60 83 - mverret@agglo-paysdaix.fr

OBJET : Tourisme - Stratégie de développement touristique - Approbation de la convention d'objectifs avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix

Maryse JOISSAINS MASINI



05 DEC. 2012